
Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au classement de la motion PLR acceptée le 16 juin 2017 « Participation au programme Easyvote »

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Rappel

Lors de sa séance du 16 juin 2017, votre Autorité a accepté la motion PLR « *Participation au programme Easyvote* » par 33 OUI contre un NON et une abstention, ainsi qu'un amendement du PS par 31 OUI et 4 abstentions. Pour rappel, vous trouverez en annexe le texte de la motion amendée.

Conformément à l'article 3.26⁴ du Règlement général, cette motion a été renvoyée au Conseil communal pour étude et rapport dans un délai d'une année. Le présent rapport s'inscrit dans le respect de cette disposition réglementaire.

2. Examen de la motion

L'érosion de la participation de la population aux débats publics et à la vie politique et institutionnelle en général est une préoccupation du Conseil communal.

Si le programme Easyvote permet de réduire cette régression de l'intérêt qu'ont les jeunes adultes pour les sujets de société, tout comme la défense de leurs besoins présents et à venir, nous devrions le soutenir sans réserve en y adhérant pour les 18 – 25 ans. Par contre, l'extension de ce programme jusqu'à 45 ans demandée par l'amendement n'est pas pertinente. Pas uniquement pour des raisons financières – les coûts annuels passeraient de 7'000 à 25'000 francs – mais aussi didactiques car les brochures Easyvote sont rédigées pour des jeunes et ne sont donc pas particulièrement adaptées à des personnes dans la fleur de l'âge.

Parallèlement à la brochure papier, relevons que le programme Easyvote existe également sur supports électroniques – site Internet, activité sur les réseaux sociaux et application mobile – également destinés à promouvoir l'engagement des jeunes adultes et leur participation aux scrutins populaires. Ces supports sont accessibles à tous que la Commune adhère ou pas à ce programme.

3. Développement

En analysant plus globalement la problématique, il apparaît que l'incitation auprès des 18-25 ans devrait plutôt venir de la Confédération et/ou du Canton et qu'il serait bienvenu qu'ils donnent un coup de jeune à leurs brochures.

Comme demandé par la motion, le programme Easyvote et ses brochures ont fait l'objet d'une analyse minutieuse de notre Autorité et de la Chancellerie. Suite à cet examen, nous vous livrons nos réflexions :

- Une personne qui n'ouvre pas son enveloppe de vote officielle n'ouvrira pas celle émanant d'Easyvote.



COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles

- Les brochures papier sont passées de mode pour les moins de 25 ans.
- Il y a manifestement iniquité de traitement entre les électeurs selon leur âge (en cas d'acceptation de l'amendement) et selon leur domiciliation (seules 9 communes neuchâteloises ont adhéré à Easyvote).
- Les villes de Neuchâtel et du Locle n'ont vu aucune augmentation du taux de participation des 18-25 ans depuis leur adhésion à Easyvote.
- La ville de Neuchâtel analyse cette prestation et réfléchit à son maintien.
- Les brochures contiennent de nombreuses erreurs sujettes à polémique. Il est important que l'électeur n'ait pas l'impression que cette brochure émane de la Commune et soit exempte de tout élément communal, absence d'armoiries sur l'enveloppe de transmission et de lettre d'accompagnement notamment.
- Easyvote ne concerne pas les votations communales mais uniquement les votations fédérales. Les votations cantonales sont intégrées uniquement si elles se tiennent simultanément à un scrutin fédéral. Il serait paradoxal que la caisse communale finance une incitation à voter lors des scrutins fédéraux, subsidiairement cantonaux, mais qu'elle n'intervienne pas pour les objets communaux.

Une autre piste offerte à votre Législatif consiste à faire usage du droit d'initiative communale, en invitant les Autorités cantonales à instaurer Easyvote dans tout le Canton. Cependant, partant du principe qu'il s'agit plutôt d'une problématique fédérale et vu l'état des finances cantonales, cette approche apparaît peu judicieuse et certainement vouée à l'échec.

4. Comment faire participer davantage les jeunes à la vie publique et aux scrutins !

Les objectifs du programme Easyvote sont louables et à souligner, même si leurs effets sont insignifiants. Par contre, ces brochures étant libres d'accès, nous vous proposons de rappeler leur existence sur www.val-de-travers.ch et en page 2 du Courrier du Val-de-Travers, au moment de la distribution du matériel de vote. A titre d'information, vous les retrouverez sous le lien <https://www.easyvote.ch/fr>.

Dans les annonces précitées, nous ferons également référence au site Swiss.vote <https://www.swiss.vote/fr> qui est une plateforme neutre interactive sur les votations fédérales. Cet organisme apolitique centralise les arguments et les informations sur les différents objets soumis au peuple, de manière à ce qu'ils soient accessibles et compréhensibles de tout un chacun.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des scrutins prévue pour 2018, la possibilité de voter par SMS, Facebook et Twitter est étudiée. Une fois les obstacles juridiques franchis, cette ouverture semble opportune pour booster le vote des jeunes.

Les mesures suivantes sont également préconisées :

- Il est indispensable d'associer l'école à la sensibilisation des adolescents à l'importance des droits politiques. En plus du scrutin humanitaire, d'autres actions sont à envisager au niveau de l'école. Dans le cadre des leçons d'instruction civique (inclues dans la discipline « Monde contemporain et citoyenneté ») de dernière année scolaire, nous songeons à des rencontres entre les élèves et les membres des Autorités et/ou de la Chancellerie.
- Lors de la cérémonie des Nouveaux citoyens, nous insistons à chaque fois sur l'importance des droits politiques, de voter, de se mettre en liste et de s'engager dans la vie associative, dans l'esprit « *Votez, c'est contribuer à sa liberté !* »
- Une solution consiste à sortir des sentiers battus, en lançant un concours auprès de jeunes pour les inciter à voter, par exemple par la réalisation d'une vidéo à diffuser sur www.val-de-travers.ch avant chaque votation.

5. Demande de classement

Quand bien même toute mesure ayant pour objectif d'augmenter le taux de participation aux scrutins est à saluer, au vu des arguments exposés ci-devant, nous arrivons au constat que le programme Easyvote n'a qu'un effet insignifiant voire nul sur le corps électoral. C'est pourquoi, nous vous invitons à refuser la motion qui nous occupe.

Par l'acceptation du présent rapport, vous classerez la motion « *Participation au programme Easyvote* » du 16 juin 2017 ».

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

Christian Mermet

Alexis Boillat

Annexes :

- Motion amendée

Groupe PLR du conseil général de la Commune de Val-de-Travers

Motion : Participation au programme « easyvote »

1. Le programme « easyvote »

Constatant que les jeunes âgés entre 18 et 25 ans participaient moins aux votations et aux élections que les citoyens plus âgés, le Parlement des jeunes de Köniz a lancé en 2007 une brochure de vote.

Ce programme a, par la suite, été repris en 2012 par la Fédération suisse des parlements des jeunes (FSPJ), qui l'a rebaptisé « easyvote ». Ceci afin d'informer et de mobiliser les jeunes en vue des votations et des élections fédérales et cantonales. **L'objectif de « easyvote » est celui de fournir aux jeunes, en complément des documents officiels, des informations vulgarisées, neutres et moins longues.**

Le programme « easyvote » s'autofinance à hauteur de 70 pourcent. Le financement restant est issu des contributions de Confédération, Cantons, fondations, associations et dons privés.

2. Fonctionnement du programme « easyvote »

La brochure « easyvote » informe sur les objets en votation au niveau fédéral et cantonal. Les textes sont rédigés selon la devise « Par les jeunes pour les jeunes » sur la base des documents officiels. La rédaction des textes « easyvote » se fait en plusieurs étapes et sur plusieurs semaines en collaboration avec des jeunes bénévoles âgés de 15 à 30 ans issus de différents horizons professionnels et linguistiques. Quatre semaines avant les quatre votations annuelles prévues au niveau fédéral, les brochures « easyvote » sont envoyées par courrier, aux jeunes âgés généralement de 18 à 25 ans. Dans les cantons où le seuil des 4'000 brochures envoyées est atteint, la brochure « easyvote » inclut aussi les informations sur les objets soumis à votation cantonale qui ont lieu à la même date des votations fédérales.

Les communes qui abonnent leurs jeunes à « easyvote » peuvent choisir entre différents types d'abonnements pour l'envoi des brochures. Le plus courant est celui de l'envoi des brochures « easyvote » directement au domicile des jeunes. Pour un abonnement de ce type, les communes payent un prix de CHF 6.90.- par jeune et par année (prix d'envoi inclus) pour les 4 scrutins annuels. Deux fois par année, les communes envoient à « easyvote », via une plateforme sécurisée, les adresses du groupe des jeunes à qui ils souhaitent offrir un abonnement à la brochure. Dans ce processus, la protection des données transmises à « easyvote » est garantie.

Par la suite, les jeunes reçoivent directement chez eux la brochure envoyée par « easyvote ».

Bien que destinées en premier lieu aux jeunes citoyens, les explications d'« easyvote » peuvent également être destinées aux électeurs des autres générations.

3. Bilan du programme

Près de dix ans après son lancement, « easyvote » connaît un succès croissant. Pour les votations fédérales du 25 septembre 2015, ce sont environ 86'200 brochures qui ont été diffusées dans tous les cantons suisses, grâce à la collaboration de 350 communes.

Dans le Canton de Neuchâtel, le seuil des 4'000 brochures envoyées aux jeunes neuchâtelois a été atteint, les brochures « easyvote » pour le Canton de Neuchâtel incluent donc les explications concernant les votations fédérales et les votations cantonales.

Les premiers résultats de la participation aux élections nationales de 2015 en fonction de l'âge sont encourageants : dans les villes de Lucerne et de Zurich, où « easyvote » est actif depuis plusieurs années avec différentes mesures (brochure, débats dans les écoles – easyvote school

Groupe PLR du conseil général de la Commune de Val-de-Travers

programmes d'information, etc.) le taux de participation des moins de 30 ans a augmenté respectivement de 16,1 pourcent et de 2,8 pourcent.

4. Motivations pour une large diffusion d'« easyvote »

Cette information vulgarisée ne manquerait pas d'être appréciée notamment par les électeurs exerçant pour la première fois leurs droits civiques du fait de leur jeune âge ou de leur récente naturalisation.

En effet, la complexité des objets et la non moins complexe explication offerte par les textes officiels encouragent un grand nombre d'électeurs à jeter leur bulletin de vote au *panier*. Du fait que la brochure « easyvote » est envoyée à la maison, elle favorise la discussion au sein de la famille et stimule l'ensemble de ses membres à s'intéresser aux votations.

Le programme « easyvote » possède aussi un site internet comprenant des outils de mobilisation supplémentaires. Cependant, ce site ne peut pas substituer le rôle de la brochure papier. Selon une étude réalisée en 2014 par l'institut gfs.bern, la brochure « easyvote » est en effet une des principales mesures de mobilisation plébiscitées par les jeunes interrogés.

5. Conclusion

Considérant que le vote des jeunes est primordial pour l'avenir de notre société, il apparaît fondamental que la Commune de Val-de-Travers réfléchisse à sa participation au programme « easyvote ».

**De plus, nous invitons le Conseil communal à réfléchir à des actions similaires, destinées à augmenter également le taux de participation des 30-45 ans.*

Fleurier, le 8 mai 2017

Quentin Di Meo

Malo Bortolini

Florian Dreyer

**Amendement déposé par le parti socialiste.*